

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Objectifs de l'étude

Cette étude a été commandée avant tout pour évaluer l'efficacité de la participation du Canada à l'établissement de la norme ISO/TC 204, pour en rendre compte et pour élaborer un plan d'action devant permettre de s'assurer que le niveau de participation est suffisant pour protéger les intérêts de notre pays au cours de l'élaboration des normes internationales sur les SIT. En outre, elle entend donner un aperçu des activités d'élaboration des normes relatives aux SIT dans leur ensemble, en insistant plus particulièrement sur les initiatives prises aux États-Unis.

Contexte

ISO

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) a été fondée en 1946 par 25 organisations nationales de normalisation, afin de réunir producteurs et utilisateurs pour qu'ils participent ensemble à l'élaboration de normes internationales volontaires. Le Canada est l'un des membres fondateurs.

Les normes de l'ISO sont élaborées par des comités techniques qui sont créés expressément pour procéder à l'élaboration systématique et à l'examen de normes internationales dans un secteur technique particulier. Chacun peut être doté de plusieurs sous-comités, qui eux-mêmes peuvent être subdivisés en groupes de travail, ou il peut n'y avoir que des groupes de travail, selon la portée et la complexité du secteur technique.

Tous les organes nationaux ont le droit de participer aux travaux des divers comités techniques. Les pays qui choisissent d'y participer activement sont désignés sous l'appellation de membres-P et sont obligés de voter sur toutes les questions soumises à un scrutin, et sur les projets de normes internationales. Les pays qui choisissent de n'assumer qu'un rôle d'observateur sont désignés sous l'appellation de membres-O.

Lorsqu'un comité technique (CT) est approuvé par le conseil d'administration technique de l'ISO, son secrétariat est confié à l'un des pays participants. Le secrétariat fournit tous les services techniques et administratifs nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du comité.

L'organisation et l'exploitation des sous-comités et des groupes de travail (les « convocateurs ») sont confiées aux membres-P à titre volontaire. Chacun nomme ensuite un « convocateur » qui agit comme président.

Les séances plénières des CT de l'ISO ont lieu deux fois par an afin d'examiner et d'approuver les plans et les propositions des groupes de travail. Chaque membre-P doit désigner un chef de délégation qui est tenu d'assister aux séances plénières et d'exprimer le vote national à l'appui de la position officielle de son pays.

Des normes internationales sont élaborées à propos de chaque projet. Chacun doit passer par les cinq étapes figurant dans le tableau ci-joint, lequel indique également le nom et l'abréviation des documents qui se rattachent à chaque étape.

Le lien officiel avec l'ISO est un organisme national de normalisation qui est membre de l'ISO, soit le Conseil canadien des normes (CCN) dans notre cas. Chaque membre-P doit créer un comité consultatif technique chargé d'appuyer et d'élaborer la position nationale sur certaines normes en particulier. SIT Canada (alors la Table ronde canadienne sur les SIVR) s'est vu confier ce rôle par le CCN, qui à son tour a créé le Comité consultatif canadien (CCC) de SIT Canada, lequel est l'organe chargé d'organiser la participation du Canada à l'élaboration de la norme ISO/TC 204 par l'entremise du CCN.